



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30  
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

**Pouvoirs :**

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT

M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN

M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

**Assistaient également :**

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

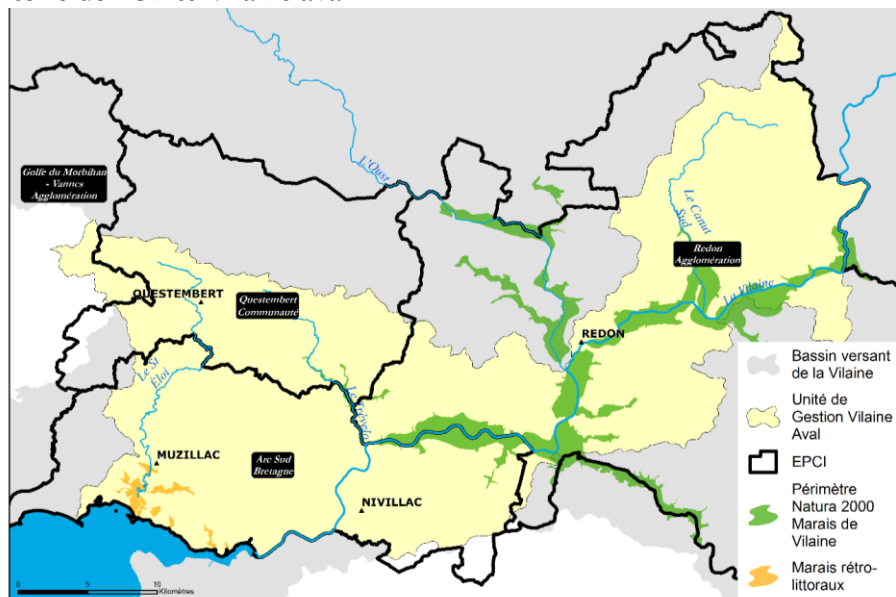
Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30 à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon

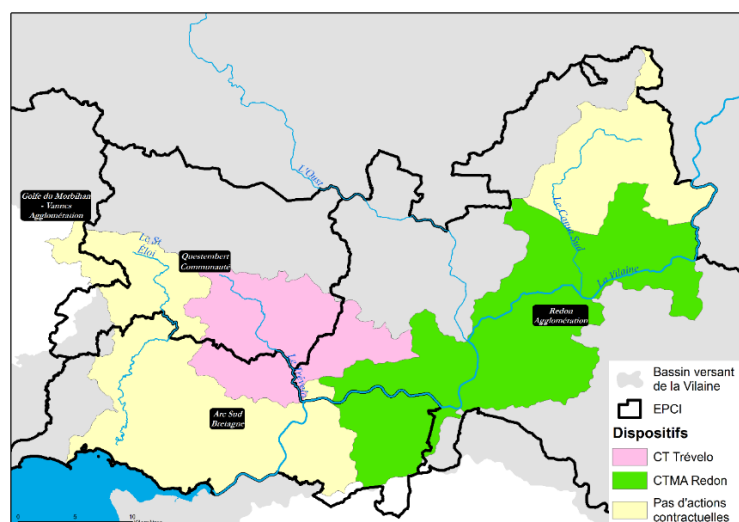
### 7- Unité Vilaine aval : Protocole de transfert des EPCI à l'EPTB Vilaine

Dans le cadre des missions à la carte, Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Redon Agglomération ont fait le choix de transférer à l'EPTB Vilaine la compétence de gestion des milieux aquatiques et des missions complémentaires relatives à la qualité de l'eau sur le territoire figuré dans la carte ci-dessous :

- Territoire de l'Unité Vilaine aval



Lors du Comité Syndical du 26 octobre 2018, le projet de création de cette unité a été présenté et des créations de postes ont été votées. Ces décisions ont été prises sous réserve de validation du protocole de transfert de compétences qui vous est proposé en annexe de ce rapport. Des actions et moyens d'actions sont déjà engagés dans le cadre de contrats territoriaux portés par le Syndicat Mixte du Trévelo et Redon Agglomération (voir carte ci-dessous). Les dépenses et recettes de ces programmes sont intégrées dans le tableau financier proposé ci-après, notamment pour l'exercice 2019.



Le protocole, en annexe, fixe les modalités de transfert entre les EPCI et l'EPTB, définit les missions et engagements réciproques entre l'EPTB Vilaine et les EPCI ainsi que les modalités financières.

Le programme d'actions et les moyens humains sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	Subvention sollicitée
<b>Actions et travaux</b>	489 000 €	949 000 €	774 000 € + travaux et actions au vu des études		70%
<b>Moyens humains mobilisés</b>					
- ETP	6.3	6.3	7.2	7.2	70%
- Montant	315 705 €	315 705 €	398 207 €	398 207 €	
<b>TOTAL</b>	804 705 €	1 264 705 €	1 263 500 € + Travaux et actions à définir au vu des études		70%

Le détail des actions et de leur montant sont précisées dans l'annexe 2 du protocole.

Le protocole sera dans un premier temps signé par les 3 EPCI d'ores et déjà membres de l'EPTB Vilaine (Questembert communauté, Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne) pour une mise en œuvre dès début 2019. Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pourra signer ce protocole dès son adhésion prochaine à l'EPTB Vilaine pour une complétude de la couverture du territoire de l'Unité Vilaine aval.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le projet de protocole de transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques » entre les 4 EPCI (Redon agglomération, Questembert communauté, Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan-Vannes aggro) et l'EPTB Vilaine ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente à : procéder à sa mise au point, le signer et engager toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.**

**Pour Extrait Conforme  
 La Présidente,**

**Solène MICHENOT**